Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_15-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC) ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_15-DE

2026-11-05-15 Restauration du Moulin à vent de Tréouzien

Dans le cadre de son action en faveur du patrimoine et de l'amélioration de la randonnée sur le territoire, une enveloppe annuelle est attribuée au Pôle Nature, Patrimoine et Randonnée afin de prendre en charge des travaux de restauration patrimoniale non réalisables en régie.

Il est proposé d'engager cette enveloppe sur la restauration du moulin à vent de Tréouzien (Plouhinec), propriété communale longée par le PR *Le sentier de Menez Dregan*, bâtiment qui présente des signes de fragilité et pour lequel les opérations suivantes seraient réalisées :

- Réparation des parements intérieurs en moellons ;
- Reprise des ouvertures et maçonnerie extérieures ;
- Finitions extérieures.

Une seule entreprise spécialisée en maçonnerie traditionnelle a fourni un devis, qui s'élève à 27 104,40 € TTC.

Sous réserve de l'autorisation du propriétaire, à savoir la commune de Plouhinec, les travaux sont réalisables par la communauté de communes compte tenu de la compétence facultative action de valorisation, de restauration et d'entretien du patrimoine vernaculaire sur les sentiers ou à proximité directe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise l'opération ;
Autorise le Président à effectuer toutes démarches liées à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026